

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.271
10 juillet 1984
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA DEUX CENT SOIXANTE ET ONZIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 10 juillet 1984, à 10 h 30.

Président : M. V. L. ISSRAELIAN (Union des Républiques
socialistes soviétiques)

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE

<u>Algérie</u> :	M. B. OULD-ROUIS M. A. TAFFAR
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. ALOIS MERTES M. H. WEGENER M. F. ELBE M. M. GERDTS M. W-E. von dem HAGEN
<u>Argentine</u> :	M. J. CARASALES M. R. GARCIA MORITAN M. R. VILLAMBROSA M. R. R. HUBERT
<u>Australie</u> :	M. R. ROWE Mme S. FREEMAN Mlle J. COURTNEY
<u>Belgique</u> :	M. M. DEPASSE M. J-M. NOIRFALTSSE
<u>Birmanie</u> :	U MAUNG MAUNG GYI U HLA MYINT U PE THEIN TIN
<u>Brésil</u> :	M. C. A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. B. KONSTANTINOV M. P. POPTCHEV M. C. PRAMOV
<u>Canada</u> :	M. J. A. BEESLEY M. R. J. ROCHON M. M. C. HAMBLIN
<u>Chine</u> :	M. QIAN JIADONG Mme WANG ZHIYUN M. LIN CHENG M. ZHANG WEIDONG M. SUO LAMING M. LU MINGJUN
<u>Cuba</u> :	M. C. LECHUGA M. E. de la CRUZ M. J. L. GARCIA
<u>Egypte</u> :	M. S. ALFARARGI M. I. A. HASSAN M. M. BADR M. A. M. ABBAS

PRESENTS A LA TABLE DE CONFERENCE (suite)

<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. N. G. CLYNE M. H. W. DAVIDSON M. R. SCOTT M. J. MISKEL M. A. HOROWITZ M. B. MORTON M. R. WATERS M. P. S. CORDEN M. A. LIEBOWITZ M. J. E. McATEER M. J. J. TIERNEY M. C. WELLS Mme M. WINSTON M. R. MIKULAK
<u>Ethiopie</u> :	-
<u>France</u> :	M. F. de La GORCE M. G. MONTASSIER M. H. RENIE M. GESBERT
<u>Hongrie</u> :	M. D. MEISZTER M. H. TOTH
<u>Inde</u> :	M. M. DUBEY M. S. KANT SHARMA
<u>Indonésie</u> :	M. X. SUTOWARDOYO M. I. M. DAMANIK Mme P. RAMADHAN M. F. QASIM M. I. WIRANATAATMADJA Mlle M. N. DARSA
<u>Italie</u> :	M. M. ALESSI M. B. CABRAS M. G. ADORNI BRACCESI M. R. di CARLO M. M. PAVESE
<u>Japon</u> :	M. M. IMAI M. M. KONISHI M. T. ISHIGURI
<u>Kenya</u> :	-
<u>Maroc</u> :	M. A. SKALLI M. O. HILAIE

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES Mme Z. GONZALEZ y REYNERO M. P. MACEDO RIBA
<u>Mongolie</u> :	M. D. ERDEMBILEG M. S-O. BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. J. O. OBOH M. R. O. ADESHIDA
<u>Pakistan</u> :	M. M. AHMAD M. K. NIAZ
<u>Pays-Bas</u> :	M. R. J. van SCHAIK M. J. RAMAKER M. R. AKKERMAN
<u>Pérou</u> :	M. P. CANNOCK M. C. CASTILLO RAMIREZ M. A. THORNBERRY
<u>Pologne</u> :	M. S. TURBANSKI M. J. CIALOWICZ
<u>République démocratique allemande</u> :	M. H. ROSE M. H. THIELICKE M. W. KUBICZEK M. F. SAYATZ
<u>République islamique d'Iran</u> :	M. N. K. KAMYAB M. F. S. SIRJANI
<u>Roumanie</u> :	M. I. DATCOU M. T. MELESCANU M. A. POPESCOU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. R. I. T. CROMARTIE M. L. J. MIDDLETON M. D. A. SLINN
<u>Sri Lanka</u> :	M. J. DHANAPALA M. H. M. G. S. PALIHAKKARA
<u>Suède</u> :	M. R. EKEUS Mme E. BONNIER M. H. DERGLUND M. J. LUNDIN Mme A. M. LAU
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. VEJVODA M. J. MATOUSEK M. A. CIMA

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Union des Républiques socialistes
soviétiques :

M. V. L. ISSRAELYAN
M. B. P. PROKOFIEV
M. P. Y. SKOMOROKHINE
M. V. P. PRIAKHINE
M. S. V. NAGRADOV
M. G. V. BERDIENNIKOV

Venezuela :

M. T. LABRADOR RUBIO
M. O. GARCIA GARCIA

Yougoslavie :

M. M. MIHAJLOVIC

Zaire :

M. O. GNOK

Secrétaire général de l'Organisation des
Nations Unies :

M. J. PEREZ de CUELLAR

Secrétaire général de la Conférence
du désarmement et Représentant
personnel du Secrétaire général :

M. R. JAIPAL

Secrétaire général adjoint de la
Conférence du désarmement :

M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit du russe) : Je déclare ouverte la 271ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Avant tout, je voudrais, au nom de tous les membres de la Conférence, saluer chaleureusement le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, qui manifeste un intérêt particulier à l'égard des questions de désarmement et joue un rôle de premier plan en favorisant les négociations dans ce domaine. L'année dernière, il a prononcé un important discours au Comité du désarmement et il a de nouveau exprimé le désir de nous exposer ses vues au sujet d'un des plus importants problèmes de notre temps. Je suis convaincu que sa présence ici aujourd'hui nous encouragera tous à redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs que recherche notre organe de négociations multilatérales dans le domaine du désarmement.

Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue au Ministre d'Etat aux affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, M. Alois Mertes, qui prendra la parole aujourd'hui à la Conférence. Je suis convaincu que les représentants écouteront son intervention avec un intérêt tout particulier.

Aujourd'hui la Conférence aborde l'examen du point 4 de son ordre du jour, intitulé "Armes chimiques". Toutefois, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, tout orateur qui souhaiterait soulever une question quelconque ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire.

Outre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants de la République fédérale d'Allemagne, de la Tchécoslovaquie, de l'Australie et de la Belgique.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar.

M. PEREZ de CUELLAR (Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants à la Conférence du désarmement,

J'attache un intérêt tout particulier à la pratique qui veut que le Secrétaire général des Nations Unies adresse un message à la Conférence du désarmement à l'occasion de l'ouverture de la session. L'année passée, j'ai eu le plaisir de le faire personnellement et je le fais maintenant à nouveau pour indiquer le très haut rang de priorité qu'a pour moi le désarmement, classique comme nucléaire. En conséquence, permettez-moi de vous exposer ma préoccupation, ainsi que quelques considérations sur l'état actuel de la situation, qui suscite une inquiétude si profonde parmi tous les peuples.

Nous nous trouvons dans une conjoncture particulière, qui représente à la fois une menace et un défi. La menace vient du fait que la course aux armements a pris la nouvelle dimension que constitue l'espace extra-atmosphérique et de l'apparition de nouveaux systèmes d'armes difficiles à vérifier. Cette tendance déstabilisera encore davantage une situation déjà précaire, due au climat de méfiance réciproque qui règne entre les deux principales puissances nucléaires.

Le défi consiste à acquérir la possibilité de dissiper cette méfiance réciproque et d'établir à la place les fondements essentiels d'une confiance réciproque qui nous permettraient d'arrêter la course aux armements et de négocier progressivement une réduction des niveaux d'armes. De prime abord, cela est

(M. Pérez de Cuéllar, Secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies)

plus facile à dire qu'à réaliser, car promouvoir la compréhension mutuelle entre des systèmes différents est une tâche difficile et délicate. Néanmoins, dans les circonstances dangereuses où nous nous trouvons actuellement, il est urgent de l'entreprendre. Je ne manquerai pas de remplir le rôle qui me revient dans cet effort.

Le choix auquel nous sommes confrontés depuis quelque temps est le danger d'une guerre nucléaire et la menace d'une extermination mutuelle, voire de l'extinction même de l'humanité.

Je sais fort bien que la Conférence a entrepris d'examiner avec une persévérance admirable des mesures adéquates et concrètes pour éviter une guerre nucléaire. La guerre nucléaire est quelque chose d'infiniment plus destructeur que les guerres classiques qui se sont succédé tout au long de l'histoire. Il n'y a aucun problème qui soit plus actuel et qui touche davantage l'espèce humaine et toutes ses valeurs.

Dans mon rapport de l'année passée à l'Assemblée générale, j'ai souligné que la guerre nucléaire serait la négation définitive de l'oeuvre humaine. Si les moyens essentiels de l'éviter reposent entre les mains des principales puissances nucléaires, les autres pays ont également le devoir d'apporter leur contribution en contrôlant les situations qui pourraient atteindre le dangereux seul nucléaire. La survie de l'être humain ne peut être à la merci de négociations entre les puissances prédominantes.

Je suis également particulièrement préoccupé par l'absence de progrès vers un traité interdisant les essais d'armes nucléaires. Il y a quelques années, les perspectives semblaient meilleures, mais aujourd'hui il y a impasse en ce qui concerne l'efficacité des techniques de vérification. De nouveau, cela dénote une absence de confiance mutuelle. Je lance un appel pressant pour qu'on examine cette question dans une optique et dans un esprit nouveaux et qu'on reprenne les travaux interrompus de telle sorte que des solutions acceptables puissent être trouvées.

Le problème de la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique est soumis à l'examen de la Conférence depuis 1982. La création d'un organe subsidiaire chargé d'examiner cette question à fond et d'entreprendre les négociations soulève manifestement de sérieuses divergences de vues qui, je l'espère, pourront être surmontées. On doit encourager tout effort bilatéral ou multilatéral pouvant mener à l'objectif final de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. L'Assemblée générale a confié à cette Conférence multilatérale de négociation un rôle important qu'il faut respecter.

Je note avec satisfaction que des négociations effectives sur une convention interdisant la fabrication d'armes chimiques et prévoyant l'élimination des stocks ont commencé; on a vu là une preuve de louable volonté politique. Sans sous-estimer la complexité des problèmes que pose cette question, je voudrais vous exhorter à tout mettre en oeuvre pour négocier des mesures réalistes dans l'intérêt de l'humanité. Le moment est venu de conclure cette convention que le monde attend.

Dans mon intervention devant cette même Conférence l'an dernier, j'avais dit que les progrès de ses travaux ne devraient pas être subordonnés aux entretiens bilatéraux entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques. J'estime que le processus bilatéral de désarmement est un complément au processus principal qui se déroule au niveau multilatéral. C'est pourquoi il importe tellement que cette Conférence poursuive et accentue ses efforts. Dans la situation critique actuelle il n'y a en réalité pas d'autre choix que d'intensifier les efforts. La communauté internationale est angoissée et suit la situation de près.

Le PRESIDENT (traduit du russe) : Permettez-moi, au nom des membres de la Conférence, de remercier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de son importante déclaration.

Je voudrais maintenant, si vous le permettez, dire quelques mots en qualité de représentant de l'Union soviétique.

Monsieur le Secrétaire général, à propos de votre visite officielle à Moscou qui commence demain, je voudrais souligner que l'URSS préconise constamment une contribution accrue de l'Organisation des Nations Unies à la cause de la limitation des armements et du désarmement. Elle appuie systématiquement les efforts visant à accroître le rôle de l'Organisation en vue d'assurer la paix et la sécurité internationales et de développer la coopération pacifique entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies. Le caractère constructif de la position de l'Union soviétique à propos des questions de limitation de la course aux armements et de désarmement est illustré par le fait que l'URSS vote d'une manière positive aux sessions de l'Assemblée générale, en faveur de la très grande majorité des résolutions ayant trait à ces questions. Le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, K.Ou Tchernenko, a souligné que pour consolider les fondements de la paix, il est indispensable d'utiliser pleinement le levier que représente l'Organisation des Nations Unies, qui a été précisément créée pour maintenir et consolider la paix. Permettez-moi d'exprimer la conviction que votre prochaine visite dans mon pays sera couronnée de succès et apportera une nouvelle contribution au renforcement de la coopération entre l'Union soviétique et l'Organisation des Nations Unies.

Mesdames et Messieurs les représentants,

Je propose maintenant d'avoir une brève interruption de séance au cours de laquelle je demanderai aux chefs ou chefs adjoints de délégations de rencontrer le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans le Salon tchèque. La séance plénière reprendra dans 15 ou 20 minutes.

La séance est suspendue à 10 h 50; elle est reprise à 11 h 10.

Le PRESIDENT (traduit du russe) : La 271ème séance plénière de la Conférence du désarmement est reprise.

Vous vous souviendrez que, conformément au calendrier des séances et réunions que la Conférence doit tenir pendant la semaine en cours, nous devrions convoquer, immédiatement après la présente séance plénière, une réunion officieuse pour examiner deux questions :

- a) Des propositions tendant à créer des organes subsidiaires au titre de divers points de l'ordre du jour et examen des décisions y relatives, le cas échéant;
- b) Invitation du Comité préparatoire de la troisième Conférence d'examen du TNP.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République fédérale d'Allemagne, Son Excellence le Ministre d'Etat aux affaires étrangères, M. Alois Mertes.

M. MERTES (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai le privilège de prendre la parole aujourd'hui devant la Conférence du désarmement. C'est une coïncidence heureuse que le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques préside les travaux au moment où je prends la parole. J'aimerais donc commencer par dire quelques mots en russe.

L'orateur poursuit en russe.

Votre présidence me fournit l'occasion de souligner l'intérêt, pour le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, de relations fructueuses et équilibrées entre nos deux pays, bénéfiques pour le peuple soviétique et le peuple allemand et, de ce fait, pour une détente véritable et une paix durable en Europe, basées sur les principes de la Charte des Nations Unies et de l'Acte final d'Helsinki. Ces relations constituent un élément important du dialogue indispensable entre l'Est et l'Ouest, dialogue si sensible à toute perturbation ou interruption. La République fédérale d'Allemagne est attachée à une telle politique de dialogue, de coopération et de négociation. Nous demeurons convaincus qu'un réseau dense de relations conduiront de plus en plus à une situation de bon voisinage entre la République fédérale d'Allemagne, Etat membre loyal de la Communauté européenne et de l'Alliance de l'Atlantique Nord, d'une part, et l'Union soviétique et tous des alliés, d'autre part. Notre Traité bilatéral de 1970, dont la disposition centrale est une renonciation concrétisée à la menace ou à l'utilisation de la force, a été conclu dans cette perspective.

L'orateur reprend en anglais.

Ce que notre premier Chancelier fédéral, Konrad Adenauer, a déclaré en septembre 1955 à Moscou, lorsqu'il s'est rendu en visite pour la première fois dans votre pays, dix ans après la fin de la seconde guerre mondiale, demeure vrai :

"Le désir ardent qui s'est emparé de toute l'humanité que la guerre puisse s'être elle-même mise au tombeau du fait de sa nature horrible, ce désir ardent vit puissamment et profondément dans le coeur des Allemands. Nous désirons que nos relations avec les peuples de l'Union soviétique soient régies par la paix, la sécurité, la coopération économique et l'absence de tensions. Nous partageons, a poursuivi Adenauer, l'opinion des dirigeants soviétiques que les intérêts de la paix et de la sécurité européenne, ainsi que l'intérêt national du peuple soviétique et du peuple allemand, exigent une normalisation dans cet esprit."

C'est une source de satisfaction particulière pour moi que de parler immédiatement après le distingué Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Pérez de Cuéllar, qui a rendu hommage à la Conférence du désarmement, l'une des instances les plus importantes de négociation de notre temps. J'ai écouté attentivement son message, alors que le discours détaillé qu'il a prononcé devant la Conférence, l'an dernier, résonne encore dans les oreilles des délégations ici assemblées. Je note avec gratitude que le Secrétaire général a aussi honoré la Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité en Europe, la Conférence de Stockholm, vendredi dernier. Il a ainsi placé le poids de la communauté des nations derrière ces deux conférences de négociation, deux grands efforts dans le domaine de la sécurité et du désarmement, qui s'exercent en ce moment.

L'importance que le Secrétaire général a de nouveau attribuée à la Conférence du désarmement correspond à celle que lui attribue mon propre gouvernement. La Conférence du désarmement est le seul forum de négociation sur la limitation des armements qui ait été établi en tant que structure permanente. C'est aussi la seule instance au sein de laquelle les cinq Etats dotés d'armes nucléaires sont réunis pour traiter des questions de désarmement, y compris de désarmement nucléaire.

(M. Mertes, République fédérale d'Allemagne)

Mais la caractéristique la plus importante de cette Conférence est la présence de nombreux Etats non alignés et neutres représentant toutes les parties du monde. L'émergence de nouveaux foyers de puissance, de crises et de conflits dans le tiers monde, étroitement liée à la croissance du potentiel militaire des pays du tiers monde, rend impératif de ne pas voir les efforts de limitation des armements seulement dans le contexte Est-Ouest, mais de les considérer dans leur dimension globale. Mon gouvernement se rend parfaitement compte que les pays du tiers monde, qui sont ici réunis, trouvent dans cette Conférence l'occasion d'intervenir dans les questions extrêmement importantes de désarmement et de sécurité, qui sont si étroitement liées. Les pays intéressés du tiers monde ont un enjeu dans les travaux de cette Conférence, mais ils sont aussi parvenus à atténuer les effets de la controverse Est-Ouest, si bien que la Conférence du désarmement a pu fonctionner - et accomplir un travail utile - même au moment où d'importantes négociations nucléaires entre les deux grandes puissances ont été unilatéralement suspendues. La nature largement représentative de la Conférence du désarmement montre son potentiel et son importance, mais elle indique aussi sa responsabilité particulière.

Cependant, nous savons tous que les travaux de la Conférence ont rencontré de grandes difficultés et que les progrès ont été lents. Permettez-moi néanmoins, Monsieur le Président, de vous assurer que le Bundestag et le public de la République fédérale d'Allemagne surveillent attentivement les travaux de la Conférence. Mon gouvernement désire contribuer à ces travaux dans toute la mesure de ses moyens. Tout récemment, le Bundestag a vigoureusement appuyé l'engagement du Gouvernement fédéral à l'égard d'une interdiction mondiale vérifiable de toutes les armes chimiques. Dans cet esprit, le Bundestag s'est félicité de toutes les initiatives récentes qui ont été présentées à la Conférence, la plus récente d'entre elles étant le projet de convention présenté par les Etats-Unis.

De l'avis des législateurs de la République fédérale, ce projet, avec sa flexibilité inhérente, fournit une contribution concrète et réaliste à la suppression permanente d'une catégorie entière d'armes. Le Bundestag et le Gouvernement fédéral sont unanimes pour considérer qu'une interdiction globale des armes chimiques à tout jamais est très largement supérieure à toute solution régionale, par exemple à des zones exemptes d'armes chimiques. Toute approche régionale détournerait l'attention de l'effort global et se révélerait très probablement inefficace étant donné la complexité des questions de vérification, et des négociations régionales sur une interdiction des armes chimiques excluraient les pays du tiers monde de la solution d'un problème auquel eux aussi attribuent une importance globale.

Mon gouvernement a demandé à maintes reprises que soit conclu un traité d'interdiction complète des essais, et il se félicite de tous les efforts constructifs qui sont déployés au sein de cette Conférence pour aborder les problèmes restants, mais essentiels, de la vérification d'une future interdiction, ainsi que les questions institutionnelles non résolues d'un futur régime de cessation des essais. A cet égard, les efforts pour limiter les possibilités d'essais, au moins progressivement - en attendant la conclusion d'une interdiction générale - sont appuyés par mon gouvernement, surtout dans la perspective de la troisième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération qui doit avoir lieu prochainement. De l'avis de mon gouvernement, les efforts multilatéraux à déployer pour empêcher un nouvel accroissement des armements dans l'espace extra-atmosphérique sont tout à fait du ressort de cette Conférence. Mon gouvernement se félicite vivement des tentatives bilatérales actuelles pour que soient ouvertes des négociations dans ce domaine, et nous espérons que des pourparlers entre les Etats-Unis et l'Union soviétique commenceront en septembre. En même temps, il ne fait aucun doute qu'une action

(M. Mertes, République fédérale d'Allemagne)

multilatérale gardera son importance. La République fédérale d'Allemagne souhaite voir mettre au point aussi rapidement que possible une convention sur l'interdiction permanente des armes radiologiques, et elle demeure totalement disposée à régler, dans ce contexte, l'interdiction des attaques contre les installations nucléaires civiles. La prévention de la guerre, y compris dans sa dimension nucléaire, doit être la plus haute priorité de tout membre de la communauté des Etats. Ma délégation appuie la création d'un organe de travail approprié pour examiner tous les problèmes dont la solution conduirait à renforcer la probabilité de la prévention de la guerre, et elle juge important qu'un comité de la Conférence entreprenne bientôt les travaux de base appropriés pour s'acquitter de cette tâche cruciale.

Personne ne devrait sous-estimer le potentiel de la Conférence pour traiter ces questions et d'autres de façon constructive et prospective. Pourtant, ce qui malheureusement manque encore - qui n'est pas du ressort de la Conférence, mais est néanmoins très important pour ses travaux - ce sont des négociations bilatérales entre l'Union soviétique et les Etats-Unis dans le domaine nucléaire. Comme nombre de gouvernements occidentaux l'ont maintes fois souligné, les Etats-Unis sont prêts à reprendre les Négociations INF et START, à n'importe quel moment et sans conditions préalables. Ils ont demandé à l'Union soviétique de revenir à la table des négociations, et il faut espérer que les pourparlers reprendront bientôt.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de m'étendre sur la question vitale et complexe de la prévention de la guerre en analysant certains aspects de la politique de sécurité en général.

Si l'on doit en croire certaines spéculations et déclarations publiques faites au cours des derniers mois, les tensions dans le monde ont acquis une nouvelle dimension menaçante. On a dit que des risques de déclenchement d'un conflit nucléaire étaient plus grands que jamais. Mon gouvernement ne partage pas ces appréhensions exagérées, car nous pensons qu'aucun Etat doté d'armes nucléaires ne veut se suicider. Tous ces Etats - et en particulier les Etats-Unis et l'Union soviétique, les deux superpuissances nucléaires qui sont aussi celles qui ont pris l'initiative du Traité sur la non-prolifération - se comportent très rationnellement et très prudemment face aux risques de guerre nucléaire, puisque leur propre survie est en jeu. En fait, elles ont mis au point un système d'accords de coopération visant à les protéger ainsi que leurs alliés des risques inhérents aux engins militaires modernes.

Il y a toutefois une part de vérité dans la crainte universelle de la guerre : les tensions sont dangereuses et il ne faut pas les laisser échapper à tout contrôle, car elles pourraient effectivement entraîner le déclenchement d'un conflit. Il est évident que le potentiel nucléaire de l'Est comme de l'Ouest, peut nous mener à la catastrophe, une fois la guerre déclarée. On ne saurait nier que - outre les causes politiques à l'origine des tensions et de l'accroissement de la puissance militaire - il y a aussi une relation de cause à effet entre l'énorme renforcement des potentiels militaires dans le domaine des armes nucléaires, classiques et autres et l'apparition de ces craintes. L'accroissement dynamique de l'arsenal militaire est devenu en soi une source de tensions, d'insécurité et de suspicions mutuelles. Devant une telle situation, il est particulièrement nécessaire de réfléchir sur les concepts de sécurité, d'analyser les diverses significations du mot sécurité et de découvrir les moyens de déterminer au mieux les besoins de sécurité. La démarche intellectuelle fondamentale consiste à considérer les deux aspects complémentaires de la sécurité. L'un d'eux est le besoin instinctif des Etats de garantir leur sécurité et d'assurer leur survie en se dotant d'armes susceptibles de répondre aux menaces politiques et

(M. Mertes, République fédérale d'Allemagne)

militaires qu'ils croient percevoir chez les autres Etats. Dans ce cas, la sécurité se définit en termes de rapports qui pourraient devenir antagonistes. C'est le concept de la sécurité défensive vis-à-vis d'un adversaire potentiel. Le deuxième aspect est le besoin de sécurité coopérative, où les Etats se prêtent appui mutuellement dans une relation basée sur la nécessité d'être protégés contre des dangers anonymes qui les menacent tous, en fait qui nous menacent tous. Ces deux concepts de sécurité, de sécurité défensive contre l'adversaire perçu ou potentiel, et de sécurité coopérative avec cet adversaire potentiel, sont indispensables. Il ne faut en négliger aucun, encore que notre objectif commun doive être de mettre l'accent sur le second. En attendant, il serait dangereux de les confondre.

Dans les débats internationaux sur la sécurité et le désarmement, la principale difficulté tient au fait que les Etats considèrent que c'est un attribut essentiel de leur souveraineté de pouvoir déterminer en toute liberté s'ils font l'objet d'une menace politique et militaire et d'adopter les moyens qu'ils estiment nécessaires pour écarter la menace grâce à la constitution d'un armement défensif. Nous sommes forcés de reconnaître qu'à l'heure actuelle, la communauté internationale des Etats n'a pas encore de critère international objectif de la sécurité. La sécurité défensive reste définie de manière subjective.

Le mot latin "securitas" signifie "situation sans crainte ni préoccupation"; le mot russe "bezopasnost" signifie "situation sans danger". Les deux étymologies indiquent que la sécurité dans le sens d'antagonisme est une notion hautement subjective dont les sources sont nombreuses : traumatismes historiques, disparités géopolitiques, conceptions hégémoniques de la sécurité, objectifs idéologiques et incompatibilité des valeurs. En termes très simples, la sécurité coopérative entre des parties potentielles à un conflit ne peut être assurée que dans la mesure où les deux parties comprennent les raisons qui les ont amenées à se doter d'armes défensives. Comprendre la situation ne veut pas dire automatiquement qu'on l'accepte; il peut même en découler un accroissement de l'effort de défense si l'adversaire potentiel passe de la recherche de la sécurité défensive à l'offensive politique. Ceux qui considèrent le concept de sécurité coopérative comme un objectif essentiel de notre époque - et c'est le cas de mon gouvernement - doivent aussi se souvenir de ce fait élémentaire, à savoir que les Etats, sur la base de leur analyse individuelle du danger et de la menace, ne sont pas disposés à abandonner leur position défensive. En rapport direct avec le point de notre ordre du jour sur la prévention de la guerre, je vois dans cette Conférence une occasion unique de contribuer à créer des conditions préalables à la réforme progressive des perspectives unilatérales qu'ont les Etats de leur sécurité. Nous devons tous accepter de reconnaître qu'aucun pays n'a le droit de se donner une sécurité absolue, de nature antagoniste ou défensive, aux dépens des autres pays.

Quand nous aurons réussi à sortir du cercle vicieux de la suspicion et de la crainte, de la perception exagérée des besoins de sécurité, et de la dynamique de l'accroissement de la puissance militaire qui en résulte, les perspectives d'un renouveau des relations mutuelles entre les Etats seront bonnes.

Ce concept de sécurité coopérative exige beaucoup de nous tous : que les Etats ou les alliances reconnaissent dans l'autre partie un adversaire potentiel, mais aussi un partenaire potentiel et qu'ils négocient de bonne foi sans perdre de vue les nécessités militaires de la défense et aussi que, tout en assurant notre propre sécurité armée, nous fassions preuve de modération, d'ouverture et d'aptitude au calcul dans le maniement de la force militaire.

(M. Mertes, République fédérale d'Allemagne)

Des perspectives et une application aussi larges de la sécurité coopérative ne peuvent devenir réalité que si l'accord se fait sur la règle de base la plus importante de la cohabitation pacifique des Etats. Tous les Etats doivent être prêts à respecter, en paroles mais surtout en actions, l'interdiction stricte du recours à la menace ou à l'emploi de la force proclamée par la Charte des Nations Unies. La confiance et la sécurité ne peuvent croître si le principe du non-recours à la force n'est pas rigoureusement respecté. A une seule exception près : le droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, d'un Etat qui est l'objet d'une agression armée, telle qu'elle est définie dans la Charte. A part ce droit, aucun objectif politique, aucune opinion juridique, aucune conviction idéologique ne sauraient justifier la menace ou l'emploi de la force, et je m'empresse d'ajouter que l'interdiction de la force s'applique à toutes les formes de force, et à toutes les catégories d'armes - les armes classiques aussi bien que les armes nucléaires. J'ajouterai aussi que nous avons beau affirmer solennellement notre respect du principe du non-recours à la force, la vraie manière de montrer notre attachement à ce principe est de le mettre en pratique en adoptant un comportement positif, qui se traduit par l'observation rigoureuse du non-recours à la force en premier, englobant tous les moyens militaires. La Conférence sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe a pour objet de trouver une solution qui permette l'application du principe du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force.

Monsieur le Président, la renonciation à la force est une constante fondamentale de la politique de la République fédérale d'Allemagne. Mon gouvernement souhaite concrétiser le principe du non-recours à la force. Depuis 35 ans - et les changements de gouvernement n'ont pas modifié notre attitude à cet égard - nous nous efforçons d'avoir un comportement qui reste toujours digne de confiance, prévisible et coopératif. Dans le domaine du désarmement, mon gouvernement a tenté d'apporter sa contribution pour renforcer encore les fondements de la paix en Europe et dans le monde. Nos efforts visent à la conclusion d'accords équilibrés, équitables et vérifiables, contenant des mesures concrètes de limitation des armements et de désarmement, et à l'adoption partout dans le monde de mesures de confiance, ces accords et ces mesures étant destinés à renforcer la sécurité au niveau d'armement le plus bas possible. Le désarmement n'est pas une fin en soi, il s'intègre dans le cadre d'un effort élargi de coopération, tout comme la quête de la paix ne saurait être réduite à des questions d'armement et de désarmement. Les soldats et les armes sont les conséquences et les symptômes des tensions politiques et de la méfiance et non les causes. C'est pourquoi un véritable renforcement de la confiance et une véritable détente s'imposent. Néanmoins, les efforts suivis et sérieux en vue de la conclusion d'accords de limitation des armements et de désarmement font aujourd'hui partie intégrante des efforts qui visent à orienter le comportement des Etats vers des voies plus pacifiques et qui sont prioritaires.

La paix, cela signifie avant tout la préservation de la paix contre tout risque de guerre. Nous appelons cela "Friedenserhaltung". La paix, c'est aussi l'instauration d'une paix sans peur ni crainte, fondée sur les droits de l'homme et la confiance mutuelle. Nous appelons cela "Friedensgestaltung". Le désarmement en tant qu'expression de la sécurité fondée sur la coopération jouera un rôle croissant dans l'instauration de la paix sous ces deux aspects. La République fédérale d'Allemagne reste attachée à l'objectif d'un désarmement équilibré et vérifiable, partout où il peut être atteint.

Le PRESIDENT (traduit du russe) : Je remercie le Ministre d'Etat aux affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, M. Mertes, de son importante déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de mon pays.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République socialiste tchécoslovaque, l'Ambassadeur Milos Vejvoda.

M. VEJVODA (Tchécoslovaquie) (traduit du russe) : Camarade Président, en parlant pour la première fois ici en juillet, je tiens à vous féliciter sincèrement de votre accession aux hautes fonctions de Président de la Conférence du désarmement pour ce mois. La politique pacifique de l'Union soviétique et vos éminentes qualités de diplomate, ainsi que l'expérience acquise au cours de nombreuses années de participation aux négociations sur le désarmement garantissent que vous ferez le plus efficacement usage de cette fonction pour extraire le principal organe de négociation multilatérale sur le désarmement de l'impasse et l'engager enfin sur une voie menant à des résultats concrets. Ma délégation est prête à vous donner son appui le plus actif, dans sa fidélité à l'esprit de coopération étroite et fraternelle entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et la République socialiste tchécoslovaque.

L'orateur poursuit en anglais.

Je tiens aussi à adresser les compliments de ma délégation à celle de la Suède, qui a si habilement présidé la conférence au cours du mois de juin. Mme Theorin et l'Ambassadeur Ekéus n'ont épargné aucun effort dans la recherche des moyens propres à résoudre les problèmes encore non résolus d'organisation de nos travaux.

Maintenant que nous sommes bien engagés dans la partie estivale de cette session nous pouvons, hélas ! sans trop de risques d'erreur, conclure qu'une fois de plus, nous nous sommes révélés incapables de créer des organes subsidiaires pour des questions aussi hautement prioritaires que la prévention de la guerre nucléaire, l'interdiction des essais nucléaires, le désarmement nucléaire et la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Cet échec n'est manifestement pas imputable à une quelconque négligence ou à un manque d'attention de notre part, puisque la Conférence a consacré de nombreuses semaines à des consultations et, dans le cadre de divers groupes de contact, s'est efforcée de parvenir à un accord sur le libellé des mandats des organes subsidiaires proposés. Malheureusement, cet effort était d'emblée voué à l'échec, puisqu'un petit nombre de délégations nous posait un problème insoluble, consistant à investir les organes subsidiaires de bons mandats sans, dans le même temps, s'engager à négocier eux-mêmes sur des mesures spécifiques de désarmement. Ma délégation partage pleinement les opinions exprimées à cet égard par l'Ambassadeur Carasales, d'Argentine, dans sa déclaration du 19 juin. En fait, ces arguments apparemment techniques et de procédure sont souvent de très bons indices de l'approche des gouvernements à un problème donné. La plupart du temps, si toutes les parties sont disposées à résoudre un problème et à le négocier, le mandat s'élabore de la façon la plus naturelle et sans difficulté. C'est ce que confirme pleinement l'expérience des négociations passées sur le désarmement. D'autre part, les sérieux problèmes que rencontre l'établissement des mandats révèlent indiscutablement, et c'est le cas aujourd'hui à la Conférence, que certains pays ici représentés veulent se persuader qu'ils n'ont pas intérêt à résoudre les problèmes dont nous nous occupons. C'est à dessein que je dis "veulent se persuader", car nous sommes certains que pour qu'un pays craigne de perdre quoi que ce soit en acceptant des mesures visant à empêcher la guerre nucléaire, à arrêter

(M. Vejvoda, Tchecoslovaquie)

les essais nucléaires ou à entreprendre un désarmement nucléaire graduel, il faut que les dirigeants de ce pays soient les jouets d'illusions extrêmement dangereuses pour l'ensemble de la communauté internationale.

Peut-être, dans un avenir pas tellement éloigné, l'une des meilleures illustrations à cet égard pourrait-elle nous venir d'au-delà des limites de notre planète. Non seulement la course aux armements s'est récemment intensifiée sur Terre, mais elle menace finalement de se propager dans l'espace extra-atmosphérique. Cette évolution aurait des conséquences extrêmement importantes, et aujourd'hui imprévisibles. Mais il est dès maintenant tout à fait clair que, selon la déclaration faite par le Gouvernement soviétique le 29 juin, "elle augmenterait substantiellement le risque de guerre catastrophique et affecterait gravement les perspectives de limitation et de réduction des armements en général".

Le développement rapide de la technologie spatiale au cours des dernières années nous a confronté à une situation où l'on ne peut sans exagération parler d'un carrefour où s'offrent deux voies diamétralement opposées. Nous n'avons guère à hésiter à ce sujet. Qu'il nous suffise de relire la résolution 38/70 de l'Assemblée générale des Nations Unies ou d'écouter attentivement les déclarations prononcées en cette salle par les délégations de tous les groupes régionaux. Une approche responsable et réaliste devrait prévaloir sur les considérations à courte vue de planificateurs militaires tentés par de nouvelles réalisations technologiques. Nous constatons avec de vives préoccupations que cette dernière approche joue encore un rôle décisif dans la formulation de la politique des Etats-Unis en ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique. Certains conservent l'illusion de mettre au point un système de défense stratégique efficace basé dans l'espace. Ils propagent largement ces illusions dans le public américain sans rien dire ou presque des risques de grave déstabilisation de ce programme dont l'"efficacité" se manifesterait en premier lieu par une atteinte aux accords existants relatifs à la limitation des systèmes d'armes antimissiles.

Cette approche va non seulement à l'encontre des intérêts vitaux des autres Etats, y compris des alliés des Américains, mais de ceux des Etats-Unis eux-mêmes. C'est manifestement ce que comprennent les législateurs américains, comme l'a confirmé le vote récent de la Chambre des représentants, au Congrès des Etats-Unis, en faveur d'un amendement interdisant d'allouer des crédits aux fins d'essais dans l'espace d'armes antisatellites des Etats-Unis si l'URSS et d'autres pays s'abstenaient de tels essais. Nous considérons ce vote en liaison étroite avec l'engagement unilatéral pris par l'Union soviétique l'an dernier de ne pas placer d'armes antisatellites dans l'espace tant que les autres Etats, y compris les Etats-Unis, s'abstiendraient d'y placer des armes antisatellites de quelque type que ce soit, engagement qui concerne également les lancements expérimentaux de telles armes. D'autre part, nous nous félicitons de la déclaration faite le 11 juin par le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, Konstantin Tchernenko, selon laquelle le moratoire annoncé par l'Union soviétique demeure en vigueur et n'est considéré que comme une première étape vers l'interdiction totale des armes anti-satellites, y compris la liquidation de tels systèmes déjà existants. D'autre part, on a proposé aux Etats-Unis d'ouvrir des négociations en vue de parvenir à un accord à cet effet.

Ma délégation tient à souligner que la République socialiste tchécoslovaque appuie pleinement l'ouverture de négociations bilatérales soviéto-américaines sur cette question qui, espère-t-elle, devrait déboucher à bref délai sur des résultats concrets. Nous pensons que ces négociations débiteront dès que possible et que l'on ne fera pas obstacle à leur mise en route en soulevant d'autres problèmes de désarmement qui, pour le moment, et pour des raisons que nul n'ignore, ne peuvent être résolus.

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

Ma délégation s'est félicitée de la création, cette année, de quatre organes subsidiaires. Elle demeure prête à participer activement aux travaux de tous ces organes. Certes, les activités et même les possibilités à brève échéance de ces comités spéciaux diffèrent largement. Mais nous affirmons que l'on peut obtenir des résultats utiles au sein de ces quatre comités si les délégations de tous les groupes d'Etats font preuve de la souplesse nécessaire. Dans un organe à vocation multilatérale, un esprit de compromis limité à quelques délégations et groupes de délégations ne suffit pas.

Comme tel a généralement été le cas au cours des dernières années, c'est le Comité spécial des armes chimiques qui a accompli le plus important volume de travail. Bien que les activités de printemps des trois groupes de travail établis dans le cadre du Comité des armes chimiques aient été ralenties dans une certaine mesure par quelques délégations, ils ont finalement réussi à débattre dans une certaine mesure du texte des dispositions de la future convention.

Cette tendance semble se poursuivre cet été, avec une amélioration : aucune délégation ne s'efforce de chicaner sur le libellé du mandat du Comité des armes chimiques, comme cela s'est produit fréquemment au cours de la session de printemps. Toutefois, il faut noter que les progrès sont d'une lenteur désespérante. Nous voyons encore certaines délégations, sourdes aux arguments des autres délégations, s'accrocher, au mépris des considérations d'autrui, à des positions maximalistes, dépassant de loin les besoins réels de l'application de la convention. Un exemple : le problème des déclarations initiales a déjà été longuement examiné à la Conférence. De toute évidence, de nombreuses délégations, même de l'ouest, estiment superflu de fournir des informations relativement détaillées sur les quantités et les types d'armes chimiques, des précisions sur l'emplacement précis de ces armes.

Or, les armes chimiques sont très souvent stockées dans des sites militaires qui n'intéressent pas seulement la guerre chimique et qui ont une importance générale pour le maintien de la sécurité nationale. Par ailleurs, si un pays souhaite dissimuler des stocks d'armes chimiques, il est beaucoup plus aisé de ne pas les déclarer. On a proposé diverses solutions pour la vérification des stocks. Néanmoins, certaines délégations s'obstinent à exiger que la description des emplacements figure dans la déclaration initiale. Ainsi, une exigence tout à fait superflue continue de compliquer inutilement les négociations sur un aspect déterminé.

A cet égard, je souligne que nous comprenons pleinement le désir de la délégation des Etats-Unis de diffuser le projet de convention présenté par le Vice-Président Bush le 18 avril. Il est tout naturel que les délégations défendent leurs propositions. Pourtant, nous souhaiterions que la délégation des Etats-Unis défende sa proposition non seulement en répétant les dispositions qu'elle contient en séance plénière ou au Comité spécial des armes chimiques, mais en réagissant aux questions et aux observations formulées par les autres délégations au sujet de ce projet. Dans ma déclaration du 26 avril, j'ai formulé certaines observations et j'ai appelé l'attention sur certains aspects que ma délégation juge inopportun d'inclure dans la future convention sur les armes chimiques. Nous avons déjà entendu trois déclarations de l'Ambassadeur Fields visant à expliquer le projet de convention américain. Toutefois, ces déclarations ne reviennent qu'à exposer de nouveau des parties du projet qui sont compréhensibles pour l'essentiel, sans répondre aux questions et observations des délégations. En outre, nous n'avons pas entendu le moindre argument prouvant la nécessité d'un concept de vérification sur "invitation ouverte". On a ainsi passé sous silence les observations sur tous les points faibles du projet et ces points n'ont été ni évoqués ni élucidés dans les déclarations de l'Ambassadeur Fields.

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

A ce sujet, je tiens à répéter que nous ne voyons pas l'intérêt de répartir arbitrairement les produits chimiques toxiques et leurs précurseurs en tableaux A, B, C, comme propose de le faire le document CD/500 et comme l'a expliqué l'Ambassadeur Fields le 5 juillet. La structure de ces tableaux fait manifestement la part trop belle aux armes chimiques américaines. On ne trouve pas au tableau A le QL qui est le précurseur clef de l'agent de guerre chimique extrêmement dangereux VX qui, on le sait, occupe une place importante dans les arsenaux chimiques des Etats-Unis. Cependant, cette générosité ne s'étend pas aux produits chimiques jugés importants pour les arsenaux des autres pays.

Au Comité des armes chimiques, on a beaucoup parlé de la confiance. Cette notion de confiance n'est pas simple, mais je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails pour le moment. Je voudrais simplement souligner que la confiance ou l'absence de confiance résulte de nombreux facteurs. Par exemple, cela n'inspire guère la confiance de lire ceci dans le Scientific American du 26 avril : "... alors que Bush portait le rameau d'olivier à Genève, les fonctionnaires du gouvernement à Washington jouaient les séducteurs au Congrès pour rompre un moratoire de 15 ans sur les nouvelles armes chimiques et consacrer 95 millions de dollars à la fabrication de munitions binaires à gaz neurotoxique...". Si elles sont fabriquées, ces armes ne sont certainement pas destinées aux vitrines d'un musée. Les déclarations du général Bernard Rogers, publiées récemment dans l'hebdomadaire Jane's Defense Weekly, sont très claires à cet égard. Le Commandant en chef de l'OTAN estime que l'OTAN devrait déployer ces munitions binaires qui sont actuellement mises au point aux Etats-Unis; l'OTAN a besoin de munitions à longue portée chargées d'un produit chimique létal à action prolongée, qui seraient transportées par des bombardiers ou dans l'ogive d'un missile et d'un obus d'artillerie à plus courte portée chargé d'un produit chimique létal moins durable.

Je voudrais également dire quelques mots des activités du Comité spécial des armes radiologiques. En tant que Président pour cette année de cet organe subsidiaire que nous n'avons réussi à rétablir qu'à la fin de la session de printemps, je me proposais de tirer le meilleur parti du temps qui nous restait pour accomplir des travaux de fond, comme on l'avait fait l'année passée en examinant au sein de deux groupes distincts l'interdiction des armes radiologiques et la protection des installations nucléaires. Cependant, dès le début de la session d'été, le problème dit de la "liaison" a resurgi et a posé un certain nombre de problèmes d'organisation. Nous avons finalement décidé de ne pas créer de groupes de travail et de travailler en séance plénière du Comité spécial, mais il reste à nous mettre d'accord sur le cadre dans lequel nous devrions aborder le problème. Malgré ces difficultés de procédure, nous avons réussi à consacrer plusieurs séances à des travaux de fond. Deux nouveaux documents ont été présentés par la délégation de la Suède et du Royaume-Uni, respectivement, et l'on a procédé à un premier échange de vues sur ces documents.

Indépendamment de la position de ma délégation, que j'exposerai ultérieurement, je préférerais de beaucoup, en tant que Président du Comité spécial, que nous examinions séparément le problème de l'interdiction des armes radiologiques et celui de la protection des installations nucléaires, compte tenu des caractéristiques propres à chacun. Cela nous donnerait la possibilité de reprendre la question au point où nous l'avions laissée l'année passée et de tirer parti des résultats obtenus au cours des deux dernières années d'activité dans ce domaine. Je sais bien que ces résultats ne sont pas très impressionnants, mais du moins, un certain nombre de problèmes ont été éclaircis, et cela pourrait servir de base à de nouveaux efforts

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

pour résoudre les deux problèmes considérés. Je voudrais organiser nos travaux de telle sorte que chaque délégation soit libre de s'exprimer sur tous les problèmes qu'elle juge pertinents. Néanmoins, je préférerais une discussion structurée qui nous permettrait de voir clairement où nous en sommes à la fin de la session. Des propositions intéressantes pour notre programme de travail ont été formulées récemment, et je me propose de voir si elles peuvent recueillir un consensus à la prochaine séance du Comité.

La position de ma délégation sur ce problème procède du fait que la question de l'interdiction des armes radiologiques est d'une nature essentiellement différente de celle de la protection des installations nucléaires. Ces deux problèmes importants diffèrent tant par leur nature technique que par leur contexte militaire et juridique. Dans le cadre de l'interdiction des armes radiologiques, nous devons tenir compte de la possibilité de créer des armes concrètes au sens plein du mot. Il s'agirait notamment de matières radioactives à période optimale, qu'il faudrait produire et stocker, ainsi que des munitions, des dispositifs et du matériel nécessaires qu'il faudrait aussi produire et stocker. Théoriquement, une fois mises au point, ces armes pourraient être préparées à l'emploi, transportées et utilisées. Toutes ces caractéristiques font de la question de l'interdiction des armes radiologiques un problème typique de désarmement pouvant donner lieu à des mesures de vérification appropriées.

En revanche, l'interdiction des attaques contre des installations nucléaires est différente par nature, puisqu'elle a pour seul objet la non-utilisation de la force contre certains objets ou certaines installations. Puisqu'il n'est pas possible d'appliquer les mêmes mesures touchant le respect et la vérification que pour l'interdiction des armes radiologiques ainsi que les conditions techniques et matérielles pouvant précéder une attaque contre des installations nucléaires, ce dernier problème devrait être envisagé dans une approche entièrement différente.

En conclusion, permettez-moi de dire que ma délégation est gravement préoccupée par le fait que même au cours de la session de cette année, notre travail commun ne semble pas donner de résultats tangibles. Nous savons fort bien que le blocage des négociations sur le désarmement ne saurait être considéré simplement d'un point de vue statique, comme une absence de progrès. Compte tenu de l'accumulation accélérée et sans précédent des armements à laquelle on assiste actuellement, ne pas agir équivaut à reculer, puisque chaque nouveau type d'arme introduit dans les arsenaux rendra plus difficiles, sinon impossibles, l'arrêt et l'inversion de la course aux armements. La responsabilité de la perpétuation de cette course revient à ceux qui ne répondent pas aux propositions sincères des autres pays visant à rompre le cercle vicieux de la course aux armements et à réaliser de véritables mesures de désarmement. Plus que tout autre organe de désarmement, notre Conférence a vu de nombreuses initiatives à cet égard. Mon pays est coauteur de nombre de ces propositions. Elles demeurent sur la table de la Conférence, bien que hélas, beaucoup, faute d'une réponse adéquate, soient aujourd'hui couvertes d'une épaisse couche de poussière.

Avant de conclure, je voudrais dire combien ma délégation a été heureuse de pouvoir entendre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à notre séance d'aujourd'hui; nous étudierons sa déclaration ainsi que celle du Ministre d'Etat aux affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, M. Mertes, avec toute l'attention qu'elles méritent.

Le PRESIDENT (traduit du russe) : Je remercie le représentant de la République socialiste tchécoslovaque de sa déclaration ainsi que des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de mon pays et de moi-même.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie, M. Rowe.

M. ROWE (Australie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, au nom de la délégation australienne, je tiens à souhaiter une chaleureuse bienvenue au distingué Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Pérez de Cuéllar, qui a pris la parole devant nous ce matin. C'est un honneur pour notre Conférence que le Secrétaire général soit venu à Genève pour nous parler afin que nous puissions entendre ses vues sur les importants problèmes qui font l'objet de nos travaux. Nous nous associons à son appel quant à la nécessité d'intensifier nos efforts en direction de l'objectif du désarmement et nous sommes convaincus que sa déclaration mérite un examen très attentif.

Je voudrais aussi saluer le Ministre d'Etat aux affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, M. Mertes.

Monsieur le Président, je sais que mon Ambassadeur tiendra à vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence lorsqu'il reviendra prochainement à Genève. Je tiens toutefois, dès à présent, à vous assurer de l'entière coopération de la délégation australienne en vue de réaliser des progrès à propos des nombreux points importants qui figurent au programme de la Conférence pour le mois de juillet. Nous sommes convaincus que votre expérience et votre habileté nous seront d'un grand secours pour le succès de nos travaux.

Je veux aussi dire combien nous avons apprécié la façon dont Mme Theorin et l'Ambassadeur Ekéus, de Suède, ont dirigé nos travaux durant le mois de juin. Nous apprécions beaucoup les efforts considérables qu'eux-mêmes et les autres membres de leur délégation ont déployés afin de réaliser des progrès. C'est cette même approche que l'Ambassadeur Ekéus continue de mettre en oeuvre avec compétence en sa qualité de Président du Comité spécial des armes chimiques.

La délégation australienne est inscrite sur la liste des orateurs d'aujourd'hui pour parler de la question prévue pour cette semaine, celle des armes chimiques.

Monsieur le Président, il n'y a guère eu de séances plénières où un orateur n'ait souligné que cet organe, la Conférence du désarmement, est un forum multilatéral de négociation.

Ma délégation partage les regrets des délégations qui déplorent qu'il y ait en fait si peu de négociation. Nous sommes cependant heureux de constater que, dans le domaine des armes chimiques, des négociations sont en cours.

L'essence même des négociations est de chercher à définir clairement les domaines où un consensus s'est dégagé et d'examiner les points de divergence restants en vue de parvenir à un compromis ou à un accord.

Malheureusement, cela ne semble pas toujours être le cas dans nos négociations actuelles. Je pense en particulier aux domaines où un consensus ne s'est dégagé que pour s'éroder ensuite.

Je pense également aux cas où un certain nombre d'arguments pertinents pour étayer telles ou telles positions ont été présentés par différentes délégations tandis que d'autres ont refusé de les examiner ou de les réfuter.

(M. Rowe, Australie)

Des accusations selon lesquelles telle ou telle délégation serait spécifiquement en défaut à cet égard sont à notre avis dénuées d'intérêt. Ce qui importe vraiment est tout simplement que nous participions tous aux négociations d'une manière positive et constructive.

Il est impérieux d'accomplir des progrès en ce qui concerne la convention sur les armes chimiques.

Nous devons tout mettre en oeuvre pour régler les points de la future convention où des divergences subsistent. C'est cela qui doit être notre priorité.

Nous avons une occasion de démontrer la capacité de la Conférence du désarmement de négocier - de négocier un traité aussi important et complexe qu'une convention sur les armes chimiques. C'est une occasion que nous ne devons pas laisser passer.

J'ai parlé précédemment des zones d'accord et des zones de divergence. Dans nos travaux sur cette convention nous sommes parvenus à nous entendre sur les principes régissant la plupart des aspects.

Nous avons, en premier lieu, convenu que le but de la convention était d'empêcher que les peuples du monde puissent utiliser des armes chimiques pour mener une guerre chimique.

Pour y parvenir, nous reconnaissons que la mesure individuelle la plus importante est la destruction des installations et des stocks existants.

Cette destruction devrait commencer le plus tôt possible après l'entrée en vigueur de la convention et être achevée dans un délai de 10 ans.

La destruction doit également se faire selon un programme à déterminer, prévoyant une réduction équilibrée de la capacité des Etats de mener une guerre chimique.

Jusqu'ici nous sommes tous d'accord. Mais les pays du monde ont besoin d'avoir l'assurance que l'objectif de la convention a été atteint, et pour cela chaque étape de la destruction doit être vérifiée.

Comme nous l'avons dit, il existe déjà un assez large degré d'accord. Celui-ci pourrait encore être élargi en réfléchissant à ce que l'on pourrait appeler l'interdépendance de tous les aspects de la destruction des stocks et des installations intéressant la guerre chimique.

La destruction doit être :

- vérifiable
- équilibrée
- complète
- et opérée de façon visible pour les pays du monde.

Cela ne sera possible que si les déclarations et les plans de destruction donnent des précisions sur les quantités, les types, les emplacements, etc. Les calendriers de destruction ne peuvent être établis dans l'abstrait; ils doivent être fondés sur une connaissance détaillée de ce qui existe, des endroits où cela se trouve et de la façon dont cela sera détruit.

(M. Rowe, Australie)

Des plans provisoires de destruction seront déposés auprès du Comité consultatif à bref délai après l'entrée en vigueur de la convention.

Il semblerait logique toutefois, que ces plans soient revus par le Comité consultatif afin de répondre aux critères d'une destruction vérifiable, équilibrée, complète et visible.

Ainsi les Etats possédant des armes chimiques devraient s'attendre à ce que le Comité consultatif ou son organe exécutif revoient les calendriers et spécifient des procédures de vérification. Ce type de révision ne sera possible qu'après l'entrée en vigueur de la convention, lorsque tous les détails concernant les stocks et les installations seront à la disposition du Comité consultatif.

Des principes généraux concernant une destruction progressive et équilibrée peuvent être négociés et énoncés dans la convention. Mais les plans détaillés et les calendriers devront être établis par voie de consultations entre le Comité consultatif et les Etats possédant des armes chimiques. Les plans détaillés doivent être basés sur une connaissance détaillée de ce qui doit être détruit.

Le principe d'une destruction équilibrée des stocks et des installations de fabrication, ne permettant à aucun Etat de bénéficier d'un avantage militaire temporaire, est accepté.

Toutefois, les Etats qui ne possèdent pas d'armes chimiques seront dans une certaine mesure désavantagés du point de vue militaire tant que le processus de la destruction n'aura pas été achevé. Ils auront donc intérêt à veiller à ce que la capacité chimique des Etats possédant de telles armes se trouve réduite le plus rapidement possible.

Le concept d'une destruction équilibrée des stocks d'armes chimiques entre les Etats qui en possèdent pourrait être appliqué si l'on commençait par détruire d'abord les vieux stocks obsolètes.

Cette manière de procéder serait toutefois inacceptable pour les Etats qui ne possèdent pas d'armes chimiques du fait que, pendant les premières années d'application de la convention, la réduction des capacités chimiques serait très faible.

La formule pour une destruction par étapes des stocks et des installations sera fort complexe. Le premier souci doit être de réduire aussi rapidement que possible les capacités chimiques. C'est pourquoi les armes et les installations opérationnelles doivent être détruites vers le tout début de la période d'application de la convention.

Lorsque des stocks obsolètes présentent un danger pour l'environnement, il conviendra de les éliminer promptement. Il faut espérer que leur destruction n'attendra pas l'entrée en vigueur de la convention.

Nous avons appris à l'issue des réunions de travail qui ont été organisées aux Etats-Unis et en République fédérale d'Allemagne et ont apporté une contribution précieuse aux travaux de la Conférence du désarmement, que des stocks de cette nature sont actuellement en cours de destruction.

Il est concevable qu'une grande partie des stocks obsolètes soient détruits avant l'entrée en vigueur de la convention. S'il en est ainsi, il sera moins difficile de trouver une formule assurant une réduction équilibrée et progressive de la capacité chimique.

De surcroît, il est évident que si les stocks obsolètes étaient détruits avant l'entrée en vigueur de la convention, les tâches de vérification s'en trouveraient considérablement allégées.

(M. Rowe, Australie)

Nous devons nous ingéier à trouver des procédures efficaces n'entraînant qu'un minimum d'ingérence et n'exigeant qu'un effort minimum en termes de personnel. Cet objectif est réalisable, mais pour être efficace le système doit reposer sur un maximum d'informations.

Les possibilités de l'informatique sont telles qu'un sous-groupe exécutif du Comité consultatif pourrait mettre en mémoire toutes les données concernant le processus de destruction. Il serait alors possible de suivre ce processus et d'interroger les ordinateurs sur place, selon que de besoin.

Beaucoup de réflexion sera nécessaire pour élaborer des procédures appropriées, un aspect dont nous ne nous sommes occupés jusqu'ici, que d'une manière assez générale.

Il paraît évident que la vérification sera efficace et ne représentera pas une charge excessive si les procédures sont élaborées sur une base de données aussi complète que possible. Il faudra donc un maximum de franchise et d'ouverture d'esprit aux premiers stades d'application de la convention.

Les Etats ont coutume d'associer leur sécurité nationale à la protection d'informations qu'ils sont seuls à connaître. Dans le cas de la convention, ce sont des déclarations complètes et détaillées qui serviront au mieux la sécurité nationale.

L'existence d'une banque centrale informatisée de données permettrait à tous les Etats parties de suivre le déroulement méthodique du processus de destruction. La mise à jour régulière des données par des techniques de télédétection, vérifiées par des rapports établis par des équipes d'inspection, permettrait de surveiller toutes les étapes.

La technique informatique que nous envisageons serait identique à celle utilisée dans l'industrie. Ces techniques sont connues et peuvent être adaptées aux besoins du Comité consultatif.

On pourra peut-être se demander, en l'occurrence, si le contrôle informatisé du processus de destruction ne rendrait pas superflue une inspection continue sur place.

Cette façon de penser prouverait que l'on a mal compris la capacité des ordinateurs. Ceux-ci prolongent l'esprit humain mais ne le remplacent pas. Ils peuvent réduire les besoins en personnel, et ils devraient effectivement le faire dans le cas de la vérification de la destruction, mais ils ne sauraient remplacer l'homme.

Ces techniques devraient, en particulier, réduire les craintes en ce qui concerne le respect de la convention, et par conséquent, diminuer le nombre des inspections par mise en demeure. Toutefois, la présence continue de l'intelligence humaine sous la forme d'une équipe d'inspection ne pourra être supplantée par un régime de surveillance aussi sophistiqué soit-il.

La vérification se trouverait singulièrement simplifiée par l'application d'un tel système de contrôle.

En bref, Monsieur le Président, ma délégation suggère que le processus de destruction soit contrôlé par un ordinateur central. Pour que ce système soit efficace il faudra disposer, au moment de la programmation, d'une quantité maximale d'informations concernant les stocks et les installations.

(M. Rowe, Australie)

Pour conclure, la délégation australienne tient à souligner et à reconnaître que la surveillance de la destruction et la vérification du respect d'une convention sont des tâches extrêmement complexes.

Il faut absolument que nous relevions ce défi et cherchions des solutions pratiques.

Nous souhaitons que notre intervention constitue une base pour l'examen de quelques-uns des aspects des tâches susmentionnées.

Nous pouvons réaliser des progrès en procédant à un dialogue constructif sur ces questions et sur d'autres encore.

La délégation des Etats-Unis a récemment fait en séance plénière plusieurs déclarations fort utiles et instructives dans lesquelles elle a examiné l'état actuel des questions que pose l'interdiction des armes chimiques et expliqué comment le projet de convention élaboré par les Etats-Unis aborde chacune d'entre-elles.

Ces déclarations ont apporté une contribution positive aux travaux de la Conférence. Nous espérons que d'autres délégations présenteront des propositions tout aussi bien définies et pertinentes pour la négociation d'une convention de caractère global.

Pour sa part, la délégation australienne a l'intention de continuer à participer activement à ces négociations. Le Gouvernement australien est décidé à oeuvrer en faveur de la conclusion d'une convention qui éliminerait les armes chimiques, d'une convention qui garantirait que des armes chimiques ne pourront plus jamais être utilisées.

Le PRESIDENT (traduit du russe) : Je remercie le représentant de l'Australie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique, l'Ambassadeur Depasse.

M. DEPASSE (Belgique) (traduit du russe) : Monsieur le Président, le Ministre d'Etat de la République fédérale d'Allemagne et mon collègue de Tchécoslovaquie, l'Ambassadeur Vejvoda, ayant parlé en russe, je me risque également à le faire, dans un esprit d'émulation socialiste, pour vous exprimer nos meilleurs vœux à l'occasion de vos nouvelles fonctions et pour vous en féliciter. Nous sommes déjà enthousiasmés par l'esprit de décision et la rapidité dont vous faites preuve depuis le tout début du mois de votre présidence. Nous formons les meilleurs vœux à votre intention, nos vœux de bonne santé et de succès dans le travail. Nous savons que vos succès seront également ceux de vos prédécesseurs. Je pense à notre collègue de Suède, Monsieur Ekéus, à notre collègue de Sri Lanka, à notre collègue de Roumanie, à notre collègue de Pologne qui ont fait des efforts très considérables qui n'ont pas toujours abouti aux résultats qu'ils auraient souhaités. Mais ceux que vous obtiendrez seront, bien sûr, les résultats de tous les présidents qui se sont suivis ici avec beaucoup de distinction.

(M. Depasse, Belgique)

L'orateur poursuit en français.

Monsieur le Président, c'est évidemment avec beaucoup de modestie que je prends la parole aujourd'hui après les discours pleins de substance qui ont été prononcés par Monsieur le Secrétaire général des Nations Unies, par Monsieur le Ministre d'Etat Alois Mertes, à l'élévation de pensée desquels je crois que nous devons tous rendre hommage.

Je voudrais également saluer ici la présence du nouvel Ambassadeur des Pays-Bas, mon compère, si je puis ainsi dire, en Bénélux, auquel la Belgique est liée par une relation particulièrement longue et particulièrement chargée d'affection.

1.1 Nous avons entendu ces jours-ci une série de discours répétitifs, simplificateurs et accusateurs, dont le sens, pour paraphraser le fabuliste français, est que "le pelé, le galeux d'où vient tout le mal" - l'absence de progrès à la C.D. - ce sont les Etats-Unis d'Amérique, et en partie leurs alliés.

1.2 Ces synthèses réductrices sont profondément insatisfaisantes. Tous les progrès de la sociologie, de la politologie et de la science historique modernes - et le marxisme y a contribué de manière tout à fait significative - vont dans le sens de l'appréhension de l'infinie complexité des situations politiques contemporaines. Prétendre en rendre compte par des formules à l'emporte-pièce, je serais tenté même de dire parfois primaires, c'est ignorer que "tout ce qui est excessif est insignifiant", comme a dit Talleyrand.

1.3 Je pourrais, mes collègues occidentaux pourraient, reprendre les choses à zéro, exposer l'interprétation occidentale de la tension actuelle, rechercher les responsabilités, distinguer les certitudes des présomptions, noter les accents et esquisser les nuances. Mais ceci a été fait cent fois dans des documents officiels et dans des analyses scientifiques que chacun peut lire, s'il veut s'instruire.

1.4 Mais le fait est que la C.D. n'est pas une faculté de sciences politiques, ni un organe délibératif, ni d'ailleurs un tribunal populaire; c'est un organe de négociation. Notre mission n'est pas de trouver des coupables - on sait où l'obsession de la recherche de la culpabilité a conduit certains Etats dans un passé récent - mais de rechercher des solutions acceptables multilatéralement aux problèmes de désarmement qui nous ont été confiés.

2.1 Parmi ces problèmes de désarmement, c'est la question des armes chimiques qui est à l'ordre du jour de cette séance et c'est à elle que je voudrais maintenant consacrer mon intervention. C'est un sujet qui non seulement est à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui, mais qui, après les événements choquants qui ont eu lieu récemment dans la guerre du Golfe, prend une dimension tragique qui devrait inciter certains d'entre nous à faire un effort maximum pour aboutir à une solution dans les délais les plus courts. A cet égard, bien sûr, je dois à nouveau rendre hommage au Président Ekéus qui se dévoue sans compter pour l'accomplissement de cette mission et je voudrais lui dire combien nous lui en sommes reconnaissants.

(M. Depasse, Belgique)

2.2 Monsieur le Président, la Belgique est d'avis que toutes les conditions sont actuellement réunies pour mener la négociation sur les armes chimiques à bon port.

2.2.1 Quant au fond, des propositions majeures sont sur la table. Les Etats-Unis ont proposé un projet de traité qui est le plus complet présenté jusqu'à présent; notre collègue américain déclare que sa proposition est négociable dans tous ses aspects, montrant sa disponibilité pour régler les questions qui, à ce jour, n'ont pas encore trouvé de solution. Dans une série d'interventions qu'il fait ici, il illustre, il détaille les propositions américaines et répond d'ailleurs aux interrogations que ces propositions ont dû soulever. Votre pays, Monsieur le Président, l'URSS, a fait diverses propositions dont certaines, notamment à propos de la définition du champ d'application de la Convention et au sujet de la vérification de la destruction des stocks, indiquent une possibilité d'accord.

2.2.2 Maintenant, quant à la structuration de la négociation, le Comité des armes chimiques a créé trois groupes de travail qui sont bien conçus, ce qui permet de travailler méthodiquement et d'étudier systématiquement les principaux aspects de la Convention. Les Présidents des groupes de travail sont des diplomates expérimentés, et je voudrais rendre hommage à leur ardeur et à leur compétence, et j'ai à l'esprit non seulement celui qui est assis derrière moi, Monsieur Duarte, mais également nos autres collègues qui nous frappent par l'énergie qu'ils mettent à exécuter leur mission.

2.3 Et cependant, en dépit de ces atouts, l'état de la négociation n'est pas satisfaisant.

2.3.1 Quant au fond, ma délégation a le sentiment que les discussions constituent le plus souvent des répétitions de positions déjà connues et donnent l'impression de cheminer dans une sorte de labyrinthe.

2.3.2 Quant aux méthodes effectives de négociation, elles dégagent une impression de flou qui ne semble pas permettre aux responsables d'avoir une vision claire de l'état actuel des problèmes qui leur sont confiés.

2.4 Dans une négociation aussi complexe, la méthode est un élément capital de succès. En fait, la structure de la Convention est de facto agréée depuis 1980. La délégation belge pense qu'il vaudrait mieux s'y tenir. Et qu'il faudrait dorénavant concentrer la discussion sur les points encore critiques, et je me permets de suggérer que ceci se fasse avec l'aide, par exemple, de documents synoptiques qui présentent clairement les propositions alternatives des différentes délégations sur les questions fondamentales qui restent à résoudre. Et je suggère que les Présidents des trois groupes de travail soient systématiquement associés à tous les niveaux de la négociation multilatérale. Au risque d'être impopulaire dans cette assemblée, Monsieur le Président, je voudrais d'ailleurs suggérer que nous nous interroguions sur l'opportunité de réunir le Comité des armes chimiques après la clôture de la session de cette année et avant la reprise en 1985. Il y a sans doute matière à ce que, entre septembre et février (c'est une très longue période), on puisse organiser des réunions utiles susceptibles d'accélérer considérablement les travaux.

(M. Depasse, Belgique)

2.5 Il me semble en tout cas au moins indispensable de préserver l'acquis des travaux des quatre dernières années. Une solution serait que le rapport de la session de 1984 du Comité des armes chimiques, et je voudrais recommander cette suggestion à Monsieur Ekéus, complète systématiquement le rapport de 1983 que nous connaissons sous la cote CD/416. Nous entamerions ainsi la session de 1985 sur la base solide des résultats déjà acquis, et nous nous motiverions nous-mêmes au lieu de nous démoraliser par la prise de conscience du fait que les travaux d'une session sont assez largement négligés par la session suivante.

2.6.1 En ce qui concerne le problème de la vérification, il est évidemment central. Ici, comme ailleurs en matière de vérification, un sujet qui passe à travers toutes les négociations de désarmement, la difficulté est de concilier la situation d'une société, ouverte comme la nôtre, et celle d'une société fermée, celle des pays de l'Est. Nous savons tous qu'il n'y a quasiment aucune possibilité qu'une violation grave de la Convention ne soit pas immédiatement détectée dans nos sociétés occidentales. Au contraire, le secret qui caractérise les sociétés des pays de l'Est permet de soupçonner le pire comme d'espérer le meilleur. Mais c'est de l'hypothèse du pire dont nous devons nous soucier. Quand il s'agit de la sécurité de nos Etats, de la liberté de nos citoyens nous devons pouvoir garantir à nos peuples que l'autre partie a, sans aucun doute, exécuté à la lettre les obligations souscrites, et que les situations respectives sont symétriques sur le plan de la sécurité. Je voudrais ici d'ailleurs dire que la citation qui a été faite tout à l'heure par notre collègue de Tchécoslovaquie de l'intervention du Général Rogers ne me semble pas complète. Le Général Rogers, dont je n'ai pas le texte sous les yeux, mais que j'ai lu, a indiqué la nécessité pour le commandement atlantique, au cas où les négociations sur l'interdiction des armes chimiques échoueraient, de disposer lui aussi d'armes chimiques modernes. Je ne pense pas qu'il ait été au-delà. Il s'est placé dans l'hypothèse pessimiste où notre négociation n'aboutirait pas.

2.6.2 Monsieur le Président, il faut donc que la convention des armes chimiques ait un mécanisme de vérification efficace. Ce mécanisme devrait porter sur deux axes :

2.6.2.1 Le premier est celui de la vérification internationale systématique sur place : ceci concerne l'ensemble du processus d'élimination des stocks d'armes chimiques et des installations produisant des armes chimiques. Elle est également nécessaire, mais avec des modalités différentes, pour s'assurer que des armes chimiques ne sont pas produites dans l'industrie civile. La négociation n'a jusqu'à présent abordé sérieusement que la question de la vérification de l'élimination des stocks d'armes chimiques. Il est me semble-t-il grand temps que les deux autres aspects du problème soient également abordés.

2.6.2.2 Le deuxième axe concerne le mécanisme de vérification en cas de suspicion ou de plainte émanant d'un Etat partie envers un autre. Il n'est pas question à notre sens de forcer la souveraineté nationale des Etats en prévoyant un système de bon plaisir dans lequel ceux-ci devraient se soumettre sans délai ni discussion aux vérifications imaginées arbitrairement par des inspecteurs tracassiers. Il faudra des conditions objectives, des délais, des consultations préalables à fixer dans la négociation actuelle. Il faudra aussi prendre conscience du fait que la conséquence ultime d'un refus d'inspection internationale sur place, refus qui ne peut pas être éliminé (donc une hypothèse qui ne peut pas être éliminée), qui serait demandée par le Comité consultatif à la suite d'une plainte, pourra être la dénonciation du traité. Cela me semble être l'équilibre des obligations juridiques respectives.

(M. Depasse, Belgique)

2.7 Dans ces questions difficiles, pour lesquelles un climat plus serein devrait prévaloir dans la négociation, il nous semble indispensable que le dialogue reprenne entre les principales puissances détentrices d'armes chimiques. Nous nous sommes réjouis de l'offre faite par le Vice-Président Bush, de mener avec l'Union soviétique des consultations bilatérales, à ce sujet.

3. Pour la Belgique, la concertation bilatérale soviéto-américaine en matière de désarmement est la manifestation de la conscience qu'ont ces deux Etats de leurs responsabilités éminentes pour le maintien de la paix. Ces négociations ne peuvent que profiter à la négociation multilatérale et cette concertation bilatérale soviéto-américaine à notre avis est toujours encouragée.

4.1 Monsieur le Président, j'ai consacré l'essentiel de cette intervention à la question de l'interdiction des armes chimiques. J'aimerais pourtant dire quelques mots à propos de l'interdiction des essais nucléaires, et je suis un peu triste et surpris que je crois être le premier dans cette salle qui fasse référence au discours qui a été prononcé ici le 12 juin par M. Shintaro Abé, Ministre des Affaires étrangères du Japon.

4.2 Je pense que si nous sommes réalistes nous savons tous qu'un accord sur l'interdiction complète des essais nucléaires n'est pas réalisable aujourd'hui. La proposition japonaise visant à interdire les essais nucléaires souterrains d'une puissance supérieure à celle d'un seuil de vérifiabilité pourrait constituer une mesure transitoire et évolutive qui devrait nous rapprocher progressivement de l'objectif idéal, qui est l'interdiction complète.

4.3 La Belgique souscrit aux motifs qui ont inspiré cette proposition japonaise; il faut poursuivre le processus conduisant à l'interdiction complète des essais nucléaires, et sortir de la contradiction entre la vérification et l'interdiction qui, dans mon esprit, évoque l'histoire de la poule et de l'oeuf.

4.4 Dans la même optique, la Belgique est solidaire de la proposition de ses partenaires occidentaux de créer un Comité spécial dont le mandat permettrait d'examiner tous les aspects relatifs à une interdiction complète des essais en vue de la négociation d'un traité sur cette question et nous croyons que tel qu'il est rédigé, le projet de mandat permettrait parfaitement d'examiner la proposition japonaise avec l'intérêt que mérite une initiative émanant du seul Etat qui sache ce que signifie une attaque nucléaire, et qui a toujours su l'exprimer avec une dignité qui reste bouleversante.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT (traduit au russe) : Je remercie le représentant de la Belgique de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

La liste des orateurs pour aujourd'hui est épuisée. Y a-t-il encore une délégation qui souhaite prendre la parole ?

Comme annoncé au début de la reprise de la séance plénière, je me propose maintenant de lever celle-ci et de convoquer d'ici quelques minutes une réunion officieuse de la Conférence qui, je l'espère, sera assez courte.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 12 juillet, à 10 h 30.

La séance est levée à 12 h 30.